

(ÉLECTIONS) Vous êtes inscrit(e) Pensez à voter !



3 scrutins nationaux vont se succéder en 2017. Les élections présidentielles (23 avril et 7 mai), les élections législatives (11 et 18 juin), pour lesquelles vous êtes invités à vous prononcer.

Puis en septembre les sénatoriales auxquelles seuls participent les "grands électeurs" (députés, conseillers régionaux...).

(ÉCOLOGIE) Vers l'interdiction des pesticides... (P.12)



L'usage des pesticides est interdit depuis le premier janvier 2017 pour l'État et les collectivités locales... et pour les jardins d'amateurs, l'autorisation sera retirée dès le premier janvier 2019. Entre ces dates, nous ne pourrons plus choisir librement de produits de traitements d'origine chimique en libre-service car ceux-ci seront...



Événement exceptionnel : EOL reçoit Marina Omelchenko, titulaire des Grandes-Orgues de la Cathédrale de Moscou. Concert le vendredi 10 mars à 20h30, en l'église de Lévis Saint-Nom.



→ EDITO

Madame, Monsieur,

Avec le concert de jazz du Festival Jazz à toute heure le 24 février dernier, le Salon des arts et le Concert d'orgue à l'église ce week-end, la saison culturelle est ouverte à Lévis Saint-Nom. Comme chaque année les bénévoles associatifs nous offrent l'occasion de nous divertir, nous permettant de profiter du charme de notre village. Qu'ils en soient ici remerciés.

Le printemps annonce aussi la reprise de travaux d'entretien de notre patrimoine bâti et de la voirie, avec principalement une reprise des rues des Bruyères et des Charmes, ainsi que des travaux de réparation du réseau d'eau pluviale route d'Yvette. Nous veillerons à limiter au maximum la gêne occasionnée. A noter que depuis le 1^{er} janvier plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé par nos agents techniques pour l'entretien des espaces publics.

Ce numéro du Lévis infos rappelle enfin les services mis à disposition des personnes âgées pour faciliter leur autonomie, service de portage de repas à domicile et transport en minibus au marché des Essarts-le-Roi. N'hésitez pas à nous faire connaître vos besoins.

Je vous souhaite une bonne lecture. ●

Votre Maire

Anne Grignon

(CÉRÉMONIE)

**Anne Grignon
présente ses vœux**



En présence de Pascal Thévenot, Député-Maire de Vélizy Villacoublay, de Yves Vandewalle, Conseiller départemental des Yvelines et Président du Parc naturel de la Haute vallée de Chevreuse, Anne Grignon, Maire de Lévis-Saint-Nom, entourée des membres du Conseil municipal, a présenté ses vœux pour la nouvelle année le samedi 21 janvier dernier.

Cette cérémonie bénéficiait de la présence de nombreux édiles du canton et de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Devant les élus et lévisiens venus nombreux, Anne Grignon est revenue sur les événements marquants pour notre village en 2016 traçant les perspectives de l'action communale pour 2017.

Elle a souligné combien le dynamisme associatif de notre commune, les valeurs de partage et de solidarité, les services de proximité, la protection d'un cadre de vie d'exception, l'investissement du personnel communal concouraient au bien vivre ensemble à Lévis.

La remise des Médailles du travail couplée à la mise à l'honneur de nos bacheliers de la promotion 2016 est venue chaleureusement illustrer les vertus intergénérationnelles, les promesses d'avenir de nos jeunes lauréats faisant écho au mérite de leurs aînés.

→ MAIRIE

Résumé des derniers conseils municipaux



Séance du 06 décembre 2016



● NATATION SCOLAIRE

Le Conseil municipal, approuve les termes de la convention d'utilisation de la piscine intercommunale du SIVOM de Chevreuse pour l'année scolaire 2016/2017.

● RELAIS SFR

Relais de radiotéléphonie SFR. Le Conseil municipal approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention du 29 juin 1999 conclue avec SFR pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie à l'Eglise de Lévis et les termes de l'avenant n°1 à la convention du 25 octobre 2007 conclue avec SFR pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le terrain de la station d'épuration.



● EAU POTABLE

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable du SIRYAE pour l'année 2015.

● CCHVC

Le Conseil municipal, approuve la modification de l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) conformément aux dispositions de la "Loi Notre" relatives à la prise de compétences par les communautés de communes au 1^{er} janvier 2017 (aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, développement économique) et ajoutant la compétence organisation de la distribution de l'électricité AODE.



● REPAS SCOLAIRE

Le Conseil municipal décide d'attribuer le marché relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour l'école et le Centre de loisirs à la société Yvelines restauration.



● SALLES COMMUNALES

Madame Bergantz présente les propositions de modification des conditions générales d'accès aux salles communales. Le Conseil municipal, approuve les conditions générales de location des locaux communaux aux particuliers, lesquelles définissent les modalités d'utilisation et les conditions financières de l'occupation.

● VEHICULE UTILITAIRE

Le Conseil municipal, décide de retenir l'offre de l'entreprise Trujas SAS pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire neuf Peugeot Boxer châssis simple cabine et ses accessoires en remplacement de l'actuel véhicule utilitaire devenu vétuste.

● MANDATEMENT

Le Conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement entre le 1^{er} janvier 2017 et la date d'adoption du Budget (Budgets Commune et Assainissement).

QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur les dépenses prévisionnelles d'investissement pour l'année 2017.

Madame Bergantz tient à saluer l'association les 5 Tigres pour avoir organisé sur la commune, pour la deuxième année consécutive, le Téléthon et fédéré plusieurs autres associations (F2L, Lévis Country, la Récré) autour de cet événement. Un peu plus de 1 100 € ont pu être collectés.

Monsieur Magné fait un point sur la commission patrimoine et culture du PNR. Il rappelle plusieurs événements culturels : les inaugurations du Petit Moulin des Vaux-de-Cernay, de la Chapelle (art contemporain) à Clairefontaine et de la Maison-musée Raymond Devos à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Séance du 02 février 2017

DECISION DU MAIRE

Par décision du 18 janvier 2017, un crédit de 15 000 € a été utilisé pour le mandatement du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants et pour le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.



● LEVISSIENS BACHELIERS

Le Conseil municipal approuve l'octroi d'une récompense de 50 € pour le travail et les efforts fournis par les bacheliers habitant Lévis-Saint-Nom, applicable à compter des résultats du millésime 2016.

● PLU

Le Conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC).

● HABITAT ET HEBERGEMENT

Le Conseil émet un avis défavorable au projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement dont les objectifs de production de logements (180 logements/an à l'échelle de la CCHVC sur les 6 prochaines années), sont incompatibles avec les objectifs fixés par la charte du Parc Naturel Régional.

● INDEMNITES

Régime indemnitaire fonction publique territoriale RIFSEEP (IFSE et CIA). Le Conseil municipal, décide d'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires pour les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives et les adjoints administratifs territoriaux.

● ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet chargé des relations à la population et des affaires générales.

(MAILS)

La mairie change ses adresses



La mairie de Lévis-Saint-Nom change ses adresses mails à compter de juin prochain.

Attention, à partir de cette date : **wanadoo.fr** devient **orange-business.fr**.

L'adresse : **levis.mairie@wanadoo.fr** est remplacée par **levis.mairie@orange-business.fr**

L'adresse : **levis.mairie-affgen@wanadoo.fr** est remplacée par **levis.mairie-affgen@orange-business.fr**

L'adresse : **levis.mairie-compta@wanadoo.fr** est remplacée par **levis.mairie-compta@orange-business.fr**

L'adresse **wanadoo.fr** ne fonctionnera que jusqu'à juin 2017



Toutes les infos de votre commune sur **www.levis-saint-nom.fr**

(PNR)

**Nettoyage
de printemps**



2017 sera la 8^e édition des Nettoyages de Printemps sur le territoire du Parc naturel régional de la vallée de Chevreuse et Lévis-Saint-Nom n'a jamais manqué aucun rendez-vous.

Partenaire de cette opération, le Sictom va proposer une intervention à l'école et deux classes vont partir à la découverte du Centre de tri. Deux classes se mobilisent pour un premier nettoyage sur le temps scolaire.

Nous vous donnons tous rendez-vous samedi 18 mars à 14h30 sur le parking de la Mairie.



Venez nombreux, petits et grands, seul ou en famille, pour participer à cette balade citoyenne, amicale et utile où nous nettoierons les chemins de Lévis-Saint-Nom.

Munissez-vous de chaussures de marche, d'un gilet jaune et apportez vos gants de jardinage, nous vous fournirons des sacs poubelle.

Un goûter clôturera la "balade" de 2 heures environ. Les enfants sont placés sous la responsabilité des parents.

→ PESTICIDES

"Manie la binette... la mauvaise herbe cherra"!



→ La Loi Labbé du 6 février 2014, modifiée par la Loi de transition énergétique du 17 août 2015, est entrée en vigueur pour partie au 1^{er} janvier 2017.

Petit défrichage des nouvelles obligations de chacun.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, toutes les communes de France sont tenues de proscrire l'usage de pesticides sur leurs espaces publics (écoles, jardins publics, espaces verts, voiries).

Dans le cadre du programme Objectif "Zéro Phyto" initié par le PNR avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional d'Ile-de-France, notre commune a ces derniers mois réduit puis supprimé les produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts publics privilégiant des produits de biocontrôle (c'est-à-dire de lutte biologique intégrée) ou considérés à faible risque (type purins, orties...) et les produits autorisés en agriculture biologique.

Rappelons ici que les produits phytosanitaires sont efficaces parce que toxiques. Les substances qu'ils contiennent présentent donc potentiellement un risque pour l'homme et les écosys-

tèmes. Entraînées par les eaux de ruissellement, elles se retrouvent dans les nappes souterraines qui servent à l'alimentation en eau potable et dans nos rivières, L'Yvette et la Rémarde.

Changements de pratiques donc mais aussi de paysages à l'avenir doivent être intégrés par les collectivités mais pas que... car nous sommes tous concernés.

L'interdiction de l'utilisation de pesticides par les particuliers, donc dans les jardins, sur les balcons, les terrasses... sera effective le 1^{er} janvier 2019 (au lieu de 2022). Dès à présent, dans les jardineries ces produits ne sont plus que vendus "sous clef". Il vous faut désormais faire appel à un vendeur qui vous remettra le produit souhaité après vous avoir informé sur les conditions de son utilisation, les dosages, les précautions à prendre... En 2019 particuliers et collectivités seront astreints aux mêmes obligations.

Alors à vos binettes et consultez les conseils de notre jardinier pour les bonnes pratiques (voir en dernière page). ●





→ BIEN-VIVRE Brèves de trottoir...

→ **Stationnez votre véhicule** sur les emplacements dédiés, dans l'enceinte de votre domicile, dans le respect de la signalisation routière ;

• **vous aimez votre compagnon à 4 pattes** mais aussi votre prochain, veillez à ne pas laisser les déjections animales ternir nos espaces publics ;

• **vous attendez le passage des encombrants**, déposez vos effets la veille et non 10 jours avant sur la voie publique ;

• **n'annexez pas les trottoirs** plusieurs jours avec des gravats, livraison de bois

ou gravillons, pots de fleurs ornementaux et autres objets personnels ;

• **besoin du dépôt d'une benne sur votre trottoir** ? Une permission de voirie doit être demandée en amont en mairie ;

• **les travaux impliquant empiètement sur le domaine public** (élagage, échafaudages...) doivent faire l'objet d'une autorisation (permission ou arrêté) en mairie ;

• **vos haies en bordures de voies** doivent être taillées afin de ne pas occulter les panneaux de signalisation routière ou ne pas coloniser les trottoirs. ●

TRAVAUX "COLLECTION PRINTEMPS-ÉTÉ"



Après la campagne automne/hiver d'entretien de la voirie sur l'ensemble de la commune, des travaux de réfection de voies vont être entrepris au printemps dans le cadre du plan triennal.

Ainsi la rue des Bruyères et la route des Charmes feront l'objet d'une cure de jouvence réparatrice. Par ailleurs, le cheminement reliant l'enceinte de l'école au Centre de Loisirs sera revêtu d'un enrobé afin d'être praticable en toute saison pour les piétons comme pour les poussettes.

(CNI)

Où demander sa carte d'identité ?



Depuis le 8 novembre 2016, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Pour votre CNI, vous devez désormais vous rendre dans l'une des 36 communes dédiées du département équipées de "Dispositifs de Recueil" permettant notamment de collecter les empreintes numériques du demandeur. Dans notre périmètre, citons Maurepas, Rambouillet, Saint-Rémy-les-Chevreuse.

Après l'instruction d'un dossier complet, vous serez informé(e) de la mise à disposition de votre titre d'identité à retirer auprès de la mairie de dépôt.

En résumé :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone (<https://pre-demande-cni.ants.gouv.fr/>).
- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je m'adresse à l'une des 36 mairies des Yvelines référencées par le site de la Préfecture des Yvelines.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie choisie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

(SOCIAL)

Assistance...

Pôle sud Yvelines Action Sociale
Autonomie Sud Yvelines.

Il est opérationnel depuis mi-janvier
à Rambouillet - 26, rue Pasteur.

Tél : 01 34 83 69 05

sudyvelines@mda.yvelines.fr

Deux assistantes sociales sont disponibles pour notre secteur : Madame Bailleul 01 34 83 69 00 poste 69 25. Madame Tissier 01 34 83 83 58 (Gérontologie).

Portage des repas à domicile

Ce service organisé par le CCAS des Essarts-Le-Roi, regroupe 4 communes : Les Essarts, Lévis-Saint-Nom, Auffargis, Le Perray est assuré par la société Ad Altera.

Prévu en cas de perte d'autonomie temporaire (convalescence) ou prolongée, vous pouvez en bénéficier 7 jours sur 7 ou à la carte (quelques jours dans la semaine, midi et soir ou uniquement le midi), tarifs en mairie.

Minibus



Vous faites vos courses à proximité. Vous avez des problèmes de déplacement ?

Savez-vous que vous pouvez emprunter ce véhicule (avec le chauffeur) tous les mardis et vendredis matin pour vous rendre au marché des Essarts, et en revenir bien sûr... en plus, on peut venir vous chercher.

Il suffit de vous inscrire en mairie, n'hésitez pas ! Faites le connaître à vos voisins qui n'auront pas lu ce message. Merci pour eux.

→ CCAS

Rejoignez-nous !



→ Dernièrement, nous avons fêté la fin d'année par un repas le 10 décembre. 102 convives ont, dans la grande salle du Centre polyvalent, assisté au repas cabaret "Magic Comedy Show" de la Compagnie du spectacle.



Puis, vint la Galette le 19 janvier dernier. 30 convives parmi nos amis des Jeunes d'autrefois ont animé cet après-midi.

Et pour la suite ! Vendredi 7 avril (à confirmer) : repas de printemps à l'extérieur.

Mardi 30 mai, journée Sortie de prin-



temps. Au programme : "Dieppe et la mer". Arrivée 10h30 : petite mise en jambes, balade, découverte du port et des rues piétonnes adjacentes.

11h30 : promenade commentée en train touristique.

12h30 : déjeuner dans un restaurant situé sur le port de plaisance.

15h : visite guidée de l'Estran - Cité de la mer. 16h30 : retour.

Et toujours nos sorties cinéma au Ciné 7 d'Elancourt, un mardi après-midi par mois. Venez avec nous ! ●

→ ASSOCIATIONS

(JEUNES D'AUTREFOIS)

Activités et festivités...

→ Le Club des Jeunes d'Autrefois a débuté l'année 2017, le 19 janvier passé, par son Assemblée générale annuelle organisée autour d'un événement festif et musical "la traditionnelle Galette"

au cours duquel le Président Michel Guichard a présenté ses vœux.

A la parution de ce journal, le Club aura organisé en février un après-midi "crêpes-party. Le 16 mars aura lieu une

vie associative et culturelle...



sortie au théâtre de Longjumeau pour le spectacle "Les Oiseaux de Paradis."

Le 20 avril, "Repas Printanier" animé musicalement, nous pourrions danser.

Le 4 mai, excursion d'une journée à Châteaudun au prix de 89 €/pers. (transport, repas et visites inclus) avec au programme, visite du château d'architecture médiévale et renaissance surplombant le Loir, puis déjeuner dans la salle panoramique des grottes du Foulon, l'après-midi visite de grottes uniques au monde pour leurs géodes marines de quartz et de calcédoine.

Du mercredi 10 au vendredi 12 mai, séjour (3 jours / 2 nuits) en Hollande au

prix de 525 €/pers. (transport, hébergement, repas et visites inclus).

Le 23 juin, un loto sera organisé dans la petite salle du Centre polyvalent.

A noter au programme : en octobre, un séjour en Toscane (Italie) et en décembre, 3 jours pour la Saint-Nicolas à Nancy.

Pour vous inscrire à ces sorties, renseignez-vous auprès du président, pas d'adhésion obligatoire au Club, une participation de 5 ou 10 € supplémentaires suivant le type de sortie vous sera demandée. ●

*Le Président Michel Guichard
06 07 26 70 52 - mgd78320@gmail.com*

(F2L)

Concert tapas et Salon des arts...



→ **Concert tapas et Salon des arts** ont constitué les temps forts de ce début d'année et nous remercions les artistes et le public qui ont permis le succès de ces manifestations.

Désormais, les énergies vont se concentrer sur la préparation du Concert de fin d'année et des Galas de danse (dates ci-

dessous). Et pour les gymnastes, sur l'objectif d'une bonne tonicité estivale. Bonne préparation à tous !

Concert de fin d'année : dimanche 11 juin après-midi.

Galas de danse : samedi 10 juin au Scarabée à la Verrière et dimanche 18 juin dans la Salle polyvalente de Lévis. ●

(LIRENVAL) Salon du livre...



Cette nouvelle édition est placée sur le thème de la Lumière et a pour invité d'honneur le physicien et philosophe Etienne Klein. Pendant deux semaines, du 12 mars au 25 mars, des auteurs vont à la rencontre des jeunes au sein de leur école, sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse ; ils s'arrêteront à Lévis-Saint-Nom le jeudi 23 mars.

Le Salon est ouvert à tous le samedi 25 mars au Gymnase de Chevreuse avec au programme : rencontres d'auteurs, ateliers, spectacles, expositions, lauréat du Prix Michel Tournier.

(CONCERTS) Festival Jazz à toute heure

La 19e édition a débuté le 24 février, elle se terminera le 26 mars.

Cette année, Jazz à toute heure s'est arrêté par Lévis-Saint-Nom le vendredi 24 février en proposant un concert du groupe Hadouk.

Ce quartet nous a proposé un tour du monde insolite des sonorités, des mélodies et des instruments tels que le gumbass, le doudouk, le pa-ou chinois, le bansouri indien ou encore le pipeau moldave...

Jazz à toute heure a également accueilli les élèves de l'Ecole des Sources pour un concert spécial scolaire à l'Espace Jean Racine de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

(AMICALE)

Sorties et visites à venir...



Dimanche 26 mars - Paris
Visite du Paris Jacquaire avec une conférencière

→ Dès le XII^e siècle, de nombreux pèlerins se retrouvent au pied de la tour

Saint-Jacques pour partir ensemble vers Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne de l'autre côté des Pyrénées. Ils arrivent du nord de la France, des Pays-Bas, des Flandres, d'Allemagne, d'Angleterre, de Pologne, etc.

C'est ainsi que Paris deviendra au fil du temps le point de départ de l'une des quatre routes de Saint-Jacques traversant la France et possédera même plusieurs établissements chargés d'accueillir les "Jacquets".

Cette journée sur les traces des pèlerins nous mènera du nord au sud de Paris. Au fil de diverses églises et de nombreux éléments en extérieur, façades notamment, ce sera l'occasion d'y découvrir maints témoignages et clins d'œil faisant référence au pèlerinage et au culte de Saint-Jacques, d'y approfondir l'histoire de cette quête millénaire, notamment les mésaventures qui guettaient les pèlerins en chemin et le rôle de Paris dans tout cela.

Le rendez-vous se fait à 8h45 devant l'église Saint-Nicolas des Champs (au 254 rue Saint-Martin, M^o Réaumur Sébastopol). Le déjeuner s'effectue en bord de Seine, pique-nique tiré du sac.

La visite se termine en haut de la rue Saint-Jacques à hauteur de la station Luxembourg, aux alentours de 18h.

Prix : 15 €/personne - Inscription sur liste d'attente - Contact Marie-Luce Dubois 06 72 75 23 17 mail : miludub@gmail.com



Samedi 22 avril - Saint-Rémy
Visite du Domaine de Coubertin et du Musée Raymond Devos

10h - Visite guidée du domaine de Coubertin à Saint-Rémy-les-Chevreuse - Présentation des collections de la Fondation (collection de sculptures de la fin du 19^e siècle à nos jours) exposées en plein air dans le jardin des bronzes et dans le parc de Coubertin. (déjeuner à l'étude).

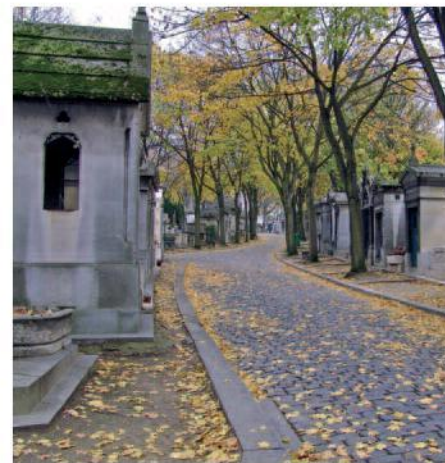
15 h - Visite de la Maison-musée Raymond Devos à Saint-Rémy-les-Chevreuse.

Prix : 18 €/personne - Inscription en cours Contact Marie-Luce Dubois 06 72 75 23 17 mail : miludub@gmail.com



Dimanche 25 juin - Paris
Visite des Sources de Belleville et du cimetière du Père-Lachaise

9 h 30 : Visite guidée des Sources de Belleville Paris 20^e (le tarif sera communiqué ultérieurement selon le nombre de participants).



14 h 30 : Visite guidée du cimetière du Père Lachaise Paris 20^e le (tarif sera communiqué ultérieurement selon le nombre de participants).

Pour ces 2 visites, le montant maximum sera de 20 €.

Inscription en cours Contact Marie-Luce Dubois 06 72 75 23 17 mail : miludub@gmail.com

vie associative et culturelle...



(GRAINES ET CULTURES)

Conférences soirées débat...

Graines et cultures projette pour 2017, d'organiser régulièrement des soirées conférences ou projections-débat en lien avec les thèmes abordés au sein de notre Micro-bibliothèque d'Alternatives Positives ouverte un samedi sur deux et les mercredis matin.



Pour débiter, le vendredi 17 mars prochain à 20h30 à la Salle polyvalente, une conférence interactive sur la communication Apaisée Enfant-Adulte animée par Muriel Duhem, animatrice d'atelier et conférencière. Muriel nous proposera des pistes de réflexion et des outils simples utilisables au quotidien afin de favoriser un climat familial apaisé.

Samedi 22 avril à 19h30 Lévis fait son cabaret

Salle polyvalente de Lévis-Saint-Nom
Soyez tantôt spectateurs, tantôt acteurs...
Préparez une chanson, une poésie, un texte, une danse, un sketch.... seul, à plusieurs et venez partager la soirée en famille, entre copains, avec des voisins.... Dans une ambiance chaleureuse, et décontractée, avec des musiciens pour de vrai !!

Autour d'un repas partagé. Vous pouvez apporter un plat salé ou sucré, des fruits... que nous mettrons en commun sous forme de buffet. Les boissons seront en vente sur place.

Renseignements et inscription
grainesetcultures@gmail.com

Notre AMAP fonctionne toujours les mercredis soirs, de 19 à 20h, avec les paniers de légumes, pains, œufs, fromages de chèvre et ventes ponctuelles..

Nouveau ! Agrumes bios, en direct de Valence (Espagne). ●

VOS RENDEZ-VOUS A LÉVIS-SAINT-NOM

Mars	Vendredi 10 : Concert Marina Omelchenko – Orgue - 20h30 - Eglise de Lévis-Saint-Nom (places vendues à l'entrée du concert : 16, 12 et 6 €). Samedi 11 : Café Littéraire 10h30 - (Graines et Cultures). Samedi 11 et dimanche 12 : Salon des Arts (F2L) + Exposition Petits Câlins- Salle Polyvalente. Jeudi 16 : Goûter (Jeunes d'Autrefois). Vendredi 17 : Conférence Communication Apaisée enfant-adulte - 20h30 - Graines et Cultures. Samedi 18 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h. Samedi 18 : Nettoyage de printemps 14h30 - rendez-vous parking de la Mairie. Vendredi 24 : Les Leçons de Ténèbres - orgue de Roche - 20h30 - Abbaye Notre Dame de la Roche. Samedi 25 : Fête du printemps (La Récré).
Avril	Samedi 1^{er} : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h. Vendredi 7 : Repas CCAS de printemps. Samedi 8 : Café littéraire 10h30 - (Graines et Cultures). Samedi 15 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h. Jeudi 20 : Repas printanier (Jeunes d'Autrefois) Samedi 22 : Soirée Cabaret - 19h30 (Graines et Cultures). Dimanche 23 : Elections présidentielles. Dimanche 23 : Chasse aux Oeufs (La Récré).
Mai	Samedi 6 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h. Dimanche 7 : Elections présidentielles. Samedi 13 : Café littéraire - 10h30 (Graines et Cultures). Jeudi 18 : Goûter (Jeunes d'Autrefois). Samedi 20 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h. Mardi 30 : Sortie de printemps CCAS - Dieppe et la mer.
Juin	Samedi 3 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h. Samedi 10 : Gala de danse au Scarabée (F2L). Samedi 10 : Café littéraire - 10h30 (Graines et Cultures). Dimanche 11 : Concert de fin d'année des élèves (F2L) - Salle polyvalente. Dimanche 11 et dimanche 18 : Elections législatives. Jeudi 15 : Goûter (Jeunes d'Autrefois). Samedi 17 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h. Dimanche 18 : Gala de danse - Salle polyvalente (F2L). Samedi 24 : Fête de l'école (La Récré).

→ LEVIS-SAINT-NOM

Un long passé

(Source "Yvette du VI^e siècle
à la Révolution Française"
de M. Coatrieux)



Voyage dans le temps... toute une histoire...

Le Hameau d'Yvette : un "petit hameau" devenu grand

→ Si avec le Bois Saint-Pierre et le plateau de Mauregard, Yvette rassemble aujourd'hui la part la plus importante de la population de Lévis, de vieilles maisons témoignent du passé.

Au lieu-dit La Prairie d'Yvette, les terres étaient parcourues de rigoles pour assainir les prés (de médiocre valeur) où paissaient les animaux domestiques.

A 800 mètres environ de la source, l'eau à faible profondeur, permettait à chaque habitation d'avoir son puits, dont peu subsistent aujourd'hui.

Les plus anciens se souviennent que la maison à l'angle de la Cavée et de la route d'Yvette était un temps un dépôt de pain et évoquent aussi l'annonceur de décès qui allait de porte en porte porter la nouvelle, vêtu de mélusine (un feutre à l'aspect de fourrure). ●

tion ecclésiastique seule en mesure de faire régner l'ordre, qui a survécu à la chute de l'empire Romain. L'épiscopat reçoit de nombreuses terres, fonde monastères et abbayes mais doit obéissance au souverain.

Les évêques s'occupent de la vie spirituelle et matérielle, secourent les malheureux et bénéficient, au moins jusqu'au milieu de ce siècle, de la reconnaissance des populations.

Comme partout ailleurs, l'habitat est implanté près des ressources naturelles, l'eau, la forêt. Mais le climat est humide, malsain ; l'analyse d'os trouvés dans les sépultures au Prieuré Saint-Denis a montré des traces de tuberculose.

Au cours de ce même siècle, l'évêque de Paris, Germain, faisant le tour de son diocèse, visite un village appelé Inaethe, probablement Yvette et y fait un miracle : tous les habitants étant "pris de langueur", l'évêque plutôt que de passer son chemin leur distribue du pain et du vin, et les remet ainsi sur pied.

Charles Martel qui règne de 715 à 741 confisque les biens ecclésiastiques. Pour reconquérir le royaume, il s'appuie sur son armée qu'il rétribue en biens d'église ; c'est le début de la féodalité.

La dynastie des Carolingiens, avec notamment Pépin le Bref, puis son fils Charlemagne, restitue ses biens à l'église (751). En 768, un diplôme de Pépin le Bref, contient la donation de La

Un long passé...

VI^e SIÈCLE

→ Ces lieux, aujourd'hui très urbanisés, sont fréquentés depuis fort longtemps.... Au VI^e siècle, les rois

mérovingiens ne sont que des chefs de clans ; ils doivent vivre en accord avec une population gallo-romaine principalement chrétienne. Ils s'appuient donc sur la juridic-

forêt Yveline à l'abbaye de Saint-Denis, à l'exception d'Yvette qui appartient à Saint-Maur-des-Fossés.

Charlemagne confirme la donation de son père et demande aux abbayes d'établir le recensement de leurs biens

sous forme de polyptyques. Celui de l'abbé Irminion, mentionne Lévy ; l'abbaye de Saint-Germain des Prés y possède une portion de forêt (Le Bois Saint-Pierre, restitué ensuite à L'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés).

IX^e SIÈCLE Une activité industrielle : le fer

→ Une description d'Yvette montre la spécificité de ce domaine, la métallurgie. C'est un fait exceptionnel pour l'époque.

Le site fournit les ressources naturelles : le bois, l'eau et le fer contenu dans les limonites qui affleurent les côteaux. Le fer extrait de ces limonites est produit sur place. La technique est celle des bas fourneaux utilisés depuis l'âge de bronze.

Des traces de cette exploitation ont été retrouvées, notamment une pierre de forge découverte près de la rivière.

Le petit domaine, îlot au milieu des possessions de Saint-Denis, n'est pas une implantation à caractère agricole mais industriel ; sont fabriqués ici des socs et des coutres (fers tranchants placés à l'avant du soc des charrues pour fendre la terre).



XI^e SIÈCLE "Vingt feux"...

→ La communauté d'Yvette pouvait compter jusqu'à vingt feux (familles). C'est donc 50 à 100 habitants qui vivent de culture, d'élevage et font commerce des outils en fer qu'ils fabriquent.

Chaque feu, qui est une base fiscale, doit un charroi de bois, un soc et un coustre tous les ans. Ceci nous indique que les agriculteurs utilisent alors des charrues (qui retournent la terre) et non des araires (qui rejettent la terre de part et d'autre du sillon).

Sur ce domaine de 6 hectares et demi environ, les paysans doivent à cette époque pour les corvées, cinq jours de labour par an.



vient un prieuré, dédié à Saint-Pierre. C'est alors le site habité le plus ancien de Lévis.

Nous y reviendrons dans un prochain chapitre : "Au cœur du hameau d'Yvette : Le Prieuré Saint-Pierre".

XII^e SIÈCLE Essartage des terres

→ Les terres sont essartées c'est-à-dire prises sur la forêt et défrichées.

L'agriculture prend le pas sur l'industrie du fer ; la communauté, enrichie, de-

Remerciements : Extraits du livre "Au fil de l'Yvette" encore disponible auprès de l'AMICALE (Association pour la mise en valeur du CADre naturel et culturel de LEvis Saint Nom), merci à eux. Photo "Nymphe" : G. Mallet.

(ANNONCES)

Cherche des aide-ménagères et auxiliaires de vie expérimentées ou diplômées.

Trait d'Union
9, rue des Châtaigniers
Lévis-Saint-Nom.
Tél : 01 34 61 98 96
service-traitunion.fr
trait.union@cegetel.net

J'ai 17 ans 1/2. Je vous propose mes services pour m'occuper de vos enfants si vous avez besoin de vous absenter. Je suis animateur au Centre de Loisirs de Lévis-Saint-Nom et en cours de certification du BAFA. Vous pouvez me contacter au 06 73 63 88 47

(ÉTAT-CIVIL)

Naissances

Lucien VIGNON né le 15/11/2016
Ela TASDELEN née le 2/1/2017
Elena VAIANI née le 26/1/2017

Décès

Mme RENARD Arlette décédée le 16/12/2016
M. LESCOUET Emile décédé le 26/11/2016
M. PANTHOU Guy décédé le 7/01/2017

ATTENTION !

A partir de juin 2017 nouvelles adresses "mail" pour contacter les services de la mairie de Lévis (voir page 3).

→ CÔTÉ JARDIN Vers la lutte biologique...



→ L'usage des pesticides est interdit depuis le premier janvier 2017 pour l'État et les collectivités locales... et pour les jardins d'amateurs, l'autorisation sera retirée dès le premier janvier 2019.

Entre ces dates, nous ne pourrions plus choisir librement de produits de traitements d'origine chimique en libre-service car ceux-ci se-

ront disposés "sous-verre". Dorénavant, si nous voulons un produit phytosanitaire nous devons donc le demander à un vendeur spécialisé. Ces faits demandent une adaptation de nos habitudes et de nos façons de faire.

Nous avons déjà proposé des traitements biologiques contre la "pyrale du buis" dans le numéro de janvier, nous avons vu pour le buis que la première intervention sera la mise en place de mesures de prévention destinées à éliminer les chenilles hivernantes. Plus de personnes concernées par le buis participeront à cette protection plus nous aurons de chance de réussir notre lutte. Pour informations supplémentaires un dossier destiné à présenter ces méthodes de lutte sera disponible à la mairie. Vous pourrez vous le procurer si vous le désirez.

En complément, nous devons faire allusion à d'autres moyens plus connus des jardiniers. D'autres prédateurs contrôlent aussi nos parasites. Citons les coccinelles contre les pucerons mais aussi les chrysopes, syrphes, guêpes, carabes, perce-oreilles, libellules... dont le rôle dans le jardin est très important. Certains peuvent être éventuellement achetés comme agents de contrôle chez les spécialistes de la lutte biologique. Mais ce sont des insectes vivants pour qui on doit respecter un certain nombre de contraintes (dates d'achat, conservation, méthodes d'application...).

On doit aussi favoriser la faune utile comme les insectes, oiseaux, hérissons, crapauds... en les protégeant notamment pendant leur repos hivernal. Des mesures simples comme les hôtels à insectes, la présence de matières organiques sur le sol, la pose de nids ou l'installation de cachettes comme des tas de bois sont bénéfiques. Cela est encore plus vrai pour la protection des abeilles et des pollinisateurs en général dont le rôle est capital pour nos productions.

Un autre point est de ne jamais laisser un sol nu hiver comme été. Le paillage, les déchets de tonte, les feuilles mortes, le compostage, la réalisation d'engrais vert comme la phacélie sont utilisés par le jardinier pour maintenir un sol vivant avec une micro-faune du sol abondante en lombrics, cloportes, collemboles, champignons ou bactéries.

Et beaucoup d'autres moyens dont nous parlerons plus tard comme l'utilisation de la binette, le choix des anti-limaces, la réduction des apports d'engrais...

En conclusion nous ne voulons pas oublier que cette évolution vers le "biologique" sera difficile car les changements sont importants et multiples.

Mais ce mouvement va s'opérer inéluctablement et le jardinier devra l'approprier il faut le dire pour son plus grand bénéfice. Nos jardins sont considérés par tous comme des lieux de vie privilégiés. La biodiversité, le respect de l'environnement et le développement durable sont vus avec bienveillance. Dans les jardins potagers, nous voulons obtenir des aliments "naturels" sains et sans résidus pour protéger notre santé.

C'est donc dans un climat et une ambiance positive que nous voulons accueillir cette évolution parce qu'elle est synonyme d'une vie nouvelle. ●



Daniel de L'Amicale



**Lévis
Saint
Nom**



**Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse**

Lévis-infos

MARS 2017 - N°13

Journal municipal édité par la Mairie de Lévis-Saint-Nom
Directrice de la publication :
Anne Grignon - Rédaction :
Commission Communication
Martial Goussard - Anne Bergantz
Laure Bongert - Anne Grignon
Jean-Pierre Morel - Sylvie Roiseux
Myriam Santerne
Conception réalisation :
A com. Anssens - Crédit photos :
Mairie Lévis-St-Nom - F. Anssens
PNR - Orange - Freepik.com
Pixabay - DR.

MAIRIE LÉVIS-SAINT-NOM

Place Yvon Esnault
Tél. 01 34 61 82 05
Fax : 01 34 61 49 94
levis.mairie@wanadoo.fr
www.levis-saint-nom.fr
Ouvert : Lu - Ma - Me - Ve : 8h30-12h
Je : 8h30-12h - 14h-20h.